

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2233

8 octobre 2007

### SOMMAIRE

Abeil Participations S.A. ....	107139	RAGLAN German Property S.A. ....	107175
Abellio Luxco 1 S.à r.l. ....	107141	Revis S.A. ....	107145
Abellio Luxco 2 S.à r.l. ....	107142	Rhein Securities Holding 4 S.à r.l. ....	107170
Alpet S.A. ....	107170	Russian Mortgages Capital S.A. ....	107159
American Pharmvest S.à r.l. ....	107168	Société Commerciale de Textiles ....	107145
Amhurst Corporation ....	107183	Société de Gestion, de Conseils et de Services S.à r.l. ....	107184
Ariadne S.A. ....	107142	South Europe Infrastructure Equity Finance ....	107154
Bento-Santiago s.à r.l. ....	107142	StepWorx, S.à r.l. ....	107157
Bio-Export S.à r.l. ....	107147	Suprimo Invest Société Anonyme Holding ....	107182
Bradley Invest Holding S.A. ....	107138	Sweet Growth S.A. ....	107183
Business Consultancy Services S.A. ....	107138	Techno Industrieholding S.A. ....	107176
Centre Helfent S.A. ....	107143	Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l. ....	107140
CEREP Investment H S.à r.l. ....	107184	Theatre Directorship Services Beta S.à r.l. ....	107140
Charmont Holding S.A. ....	107182	Theatre Directorship Services Delta S.à r.l. ....	107146
Conceptive S.à r.l. ....	107144	T.L.C. S.A. (The Lipid Company Société Anonyme) ....	107145
Coredo Holding S.A. ....	107153	Transimmob S.A. ....	107138
Cudillero Holding S.A. ....	107141	Tropinter Participations S.A. ....	107139
De Vlaminck S.A. ....	107142	Tropinter Participations S.A. ....	107140
Ecotec S.à r.l. ....	107154	Tropinter Participations S.A. ....	107141
Fashion Box International S.A. ....	107146	Tropinter Participations S.A. ....	107139
Finagest S.A. ....	107139	Tyco Electronics Group S.A. ....	107147
Financière Bluestone S.A. ....	107140	Valore 4 S.A. ....	107183
Global Strategies Group Holding S.A. ....	107143	Vita Investments S.A. ....	107143
Helis ....	107141	Wash-Relax Lavomatic S.à r.l. ....	107168
Internautic Shipping S.à r.l. ....	107184	WP I Investments S.à r.l. ....	107157
Jackpot S.à r.l. ....	107178	Zenobie Holding S.A. ....	107145
Lux - Net, Nettoyage à sec ....	107146		
LVMH Fashion Group Belgium S.A. ....	107144		
LVMH Fashion Group Belgium S.A. ....	107144		
Pamushana Holding S.A. ....	107144		
Polyconsult S.à r.l. ....	107146		
Portmiou Finances S.A. ....	107143		

**Transimmob S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 36.298.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007105277/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09340. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**Bradley Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 111.334.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 10 août 2007 que:

*Unique résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes, la société EUROCOMPRES S.A. ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société BRADLEY INVEST HOLDING S.A., Monsieur Philippe Moncousin, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 23 la Campagnette, né le 30 janvier 1953 à B-Leignon.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 août 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007105176/2602/22.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2007, réf. DSO-CI00006. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070119431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**Business Consultancy Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, avenue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 86.687.

*Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 12 juillet 2007 à 11.00 heures à Mondorf*

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de l'administrateur de la société à partir de ce jour.

- Monsieur Daniel Barrs, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains 21, avenue des Bains, administrateur.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012:

- Madame Hannah Vernex Loset, demeurant 530 Birch Forest Lane Alpharetta, GA 30004 (USA), née le 18 mai 1972.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Référence de publication: 2007105489/6709/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00380. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Finagest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 75.076.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007105486/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05858. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Abeil Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 70.760.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007105487/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05860. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Tropinter Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 47.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105722/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01898. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070120258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Tropinter Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 47.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105718/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01893. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070120255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Theatre Directorship Services Alpha S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.454.

Le bilan au 31 mars 2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

P. Denis

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007105734/8080/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01528. - Reçu 103 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070119753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

**Theatre Directorship Services Beta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.245.

Le bilan au 31 mars 2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

P. Denis

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007105736/8080/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01525. - Reçu 103 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070119755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

**Financière Bluestone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.794.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

*Signature.*

Référence de publication: 2007105752/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00052. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070120333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**Tropinter Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 47.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

*Signature.*

Référence de publication: 2007105721/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01897. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070120257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**Cudillero Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 96.471.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour CUDILLERO HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007105719/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09789. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Abellio Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 114.175.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour ABELLIO LUXCO 1 S.à R.L.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007105723/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09794. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Tropinter Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 47.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105724/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01901. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070120259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Helis, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 120.389.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105732/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01368. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070120279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Ariadne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 79.122.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour ARIADNE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007105725/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09793. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Abellio Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 114.372.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour ABELLIO LUXCO 2 S.à R.L.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007105727/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09798. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**De Vlainck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 38.060.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105733/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01373. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070120277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Bento-Santiago s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7418 Buschdorf, 3, Helperwee.  
R.C.S. Luxembourg B 64.450.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105740/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01379. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070120348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Vita Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 67.891.

L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (complémentaire au dépôt du bilan au 31 décembre 2006 déposé le 3 septembre 2007 n ° L070117546.04) a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105729/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03240. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Global Strategies Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 97.779.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007105717/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05825. - Reçu 100 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070120321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Portmiou Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 124.596.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PORTMIOU FINANCES S.A.

R. Meister / Y. Cacclin

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007105731/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07686. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Centre Helfent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.  
R.C.S. Luxembourg B 81.563.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105764/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00259. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**LVMH Fashion Group Belgium S.A., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 47.880.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

M<sup>e</sup> F. Schiltz  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007105709/283/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09738. - Reçu 84 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070120241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**LVMH Fashion Group Belgium S.A., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 47.880.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

M<sup>e</sup> F. Schiltz  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007105712/283/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09170. - Reçu 64 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070120240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Pamushana Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 78.232.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
*Signature*

Référence de publication: 2007105714/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06160. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070120313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Conceptive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3770 Tétange, 1, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 106.353.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2007105765/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00260. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070119800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---



**Revis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 86.567.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

REVIS S.A.

R. Donati / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007105715/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09542. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Zenobie Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 68.463.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

ZENOBIE HOLDING S.A.

A. De Bernardi / J. Rossi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007105711/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00367. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070120299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**T.L.C. S.A. (The Lipid Company Société Anonyme), Société Anonyme.**

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 101.173.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105707/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00274. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Société Commerciale de Textiles, Société Anonyme.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 3, rue de la Boucherie.  
R.C.S. Luxembourg B 5.757.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105706/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00273. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Theatre Directorship Services Delta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.246.

Le bilan au 31 mars 2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

P. Denis

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007105738/8080/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01523. - Reçu 103 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070119756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Polyconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2331 Luxembourg, 12, rue Albert Philippe.

R.C.S. Luxembourg B 78.445.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2007105703/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00271. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070119820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Lux - Net, Nettoyage à sec, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 30, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 8.945.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2007105698/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00268. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070119813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Fashion Box International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.317.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

FASHION BOX INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007105699/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00622. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070120288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Bio-Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9780 Lullange, 1, Antoniusshof.  
R.C.S. Luxembourg B 93.563.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105825/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00765. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Tyco Electronics Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 123.549.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of June at 11.20 a.m.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general shareholder meeting (the Meeting) of TYCO ELECTRONICS GROUP S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.549 (the Company). The Company was incorporated on 20 December 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, then residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 390 of 16 March 2007. The articles of association have been amended for the last time on 31 May 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Mr Gabriel Bleser, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Mr Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Ms Rosy-Mathilde Mounthault, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

TYCO ELECTRONICS LIMITED, the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The proxy of the sole shareholder represented at the meeting, shall stay affixed to the present deed after having been signed *in variatur* by the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman on behalf of the Meeting, requests the notary to record that:

I. it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the 10,000,000 (ten million) ordinary shares with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, divided into 100,000 (one hundred thousand) Class A shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class B shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class I shares and 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class J shares, representing the entirety of the share capital of the Company of USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars), are duly represented at this Meeting.

II. the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Rectification of the notarial deed passed on 31 May 2007 at 9.20 a.m. before the notary Paul Frieders in order to record that (i) the total amount and the value of the Schaffhausen revolving loan receivable as set out in the Completion Balance Sheet and contributed to the Company differ from the amount and the value of the Schaffhausen revolving loan receivable set out in the initial completion balance sheet and (ii) the total amount and the value of the TIFA deposit payable as set out in the Completion Balance Sheet and contributed to the Company differ from the amount and the value of the TIFA deposit payable set out in the initial completion balance sheet;

2. Change of the amount to be allocated to the share premium account of the Company as a result of the rectification stated under item 1. of the agenda and as a result of the adjustment foreseen by clause 10 of the contribution agreement signed on 31 May 2007 between TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A. (TIGSA) (in liquidation since 1 June 2007) as Contributor and COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A. (H SA), TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A. (T SA) and the Company as contributees (collectively the Contributees).

The Meeting subsequently takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to rectify the notarial deed passed on 31 May 2007 at 9.20 a.m. before the undersigned notary as a result of the value of the Schaffhausen revolving loan receivable of the Company and the value of the TIFA deposit payable of the Company differing from the values set out in the initial completion balance sheet, by recording and it hereby records that (i) the total value of the Schaffhausen revolving loan receivable is USD 1,303,003,427.- (one billion three hundred and three million three thousand four hundred and twenty-seven United States Dollars) as is now correctly established in a completion balance sheet dated 27 June 2007 (the Completion Balance Sheet) rather than USD 1,316,598,541.- (one billion three hundred and sixteen million five hundred and ninety-eight thousand five hundred and forty-one United States Dollars) as set out in the initial completion balance sheet, the difference between the two figures being as a result of a decrease of USD 16,200,000.- (sixteen million two hundred thousand United States Dollars) arising from an adjustment not foreseen by clause 10 of the Contribution Agreement as referred to and defined in the subsequent resolution below and an increase of USD 2,604,886.- (two million six hundred and four thousand eight hundred and eighty-six United States Dollars) arising from the application of clause 10 of the Contribution Agreement referred to in the subsequent resolution below, and (ii) the total value of the TIFA deposit payable is USD 555,062,574.- (five hundred and fifty-five million sixty-two thousand five hundred and seventy-four United States Dollars) as is now correctly established in the Completion Balance Sheet rather than USD 74,899,308.- (seventy-four million eight hundred and ninety-nine thousand three hundred and eight United States Dollars) as set out in the initial completion balance sheet, the difference between the two figures being the result of an increase of USD 480,255,359.- (four hundred and eighty million two hundred and fifty-five thousand three hundred and fifty-nine United States Dollars) arising from an adjustment not foreseen by clause 10 of the Contribution Agreement and a decrease of USD 92,093.- (ninety-two thousand and ninety-three United States Dollars) arising from the application of clause 10 of the Contribution Agreement referred to in the subsequent resolution below.

*Second resolution*

The Meeting resolves to acknowledge that in accordance with a contribution agreement signed on 31 May 2007 (the Contribution Agreement) between TIGSA (in liquidation since 1 June 2007) as Contributor and H SA, T SA and the Company as Contributees, adjustments (so-called true ups) arising from the Completion Balance Sheet shall be recorded by application of clause 10 of the Contribution Agreement. Clause 10 of the Contribution Agreement reads as follows:

« **10. Adjustments.**

10.1 Preparation of Completion Balance Sheet

As soon as reasonably practicable following Completion, the Contributees shall together prepare and deliver to the Contributor the Completion Balance Sheet. The Completion Balance Sheet shall be prepared in the same format as the Initial Completion Balance Sheet and in accordance with the same accounting policies, principles, practices, evaluation rules, categorisations, procedures, techniques, methods and bases adopted by the Contributor in the preparation of the Initial Completion Balance Sheet.

10.2 Adjustments arising from Completion Balance Sheet

As soon as practicable following the delivery of the Completion Balance Sheet, to the extent that the Completion Balance Sheet varies from the Initial Completion Balance Sheet:

(a) the Contributor and the Contributees shall execute such further assignments, transfers and other documents and perform such acts as may be required for the purpose of giving effect to and vesting in the relevant Contributee the assets and liabilities set out in the Completion Balance Sheet;

(b) the relevant Contributee shall, to the extent that the Net Assets of the Business contributed to it as shown in the Completion Balance Sheet exceed the Net Assets of the Business contributed to it as shown in the Initial Completion Balance Sheet, book additional share premium corresponding to the amount of the difference in the accounts of the relevant Contributee; and

(c) the relevant Contributee shall, to the extent that the Net Assets of the Business contributed to it as shown in the Completion Balance Sheet are less than the Net Assets of the Business contributed to it as shown in the Initial Completion Balance Sheet, reduce the premium reserve in the accounts of the relevant Contributee by an amount corresponding to the difference.»

Except for the change of the amount and value of the Schaffhausen revolving loan receivable and the TIFA deposit payable and of the valuation of the contribution in application of clause 10 of the Contribution Agreement, as mentioned above, there is no other change regarding the nature of the assets and liabilities contributed by TIGSA.

Furthermore, the Meeting resolves to acknowledge and it hereby acknowledges, approves and requests the officiating notary to record that, on the basis of the Completion Balance Sheet which has meanwhile been prepared by the Con-

tributees and also as a result of the correction of the value of the Schaffhausen revolving loan receivable of the Company and the TIFA deposit payable of the Company differing from the values set out in the initial completion balance sheet, as stated in the preceding resolution (i) the overall value of the assets and liabilities contributed by TIGSA (in liquidation since 1 June 2007) to the Contributees was USD 63,303,389,748.- (sixty-three billion three hundred and three million three hundred and eighty-nine thousand seven hundred and forty-eight United States Dollars) and (ii) in accordance with the Completion Balance Sheet, the overall value of those assets and liabilities which were contributed by TIGSA to the Company was established to be USD 15,629,094,429.- (fifteen billion six hundred and twenty-nine million ninety-four thousand four hundred and twenty-nine United States Dollars) (and not USD 16,122,857,533.- (sixteen billion one hundred and twenty-two million eight hundred and fifty-seven thousand five hundred and thirty-three United States Dollars) as shown in the initial completion balance sheet) as a result of (a) the value of the Schaffhausen revolving loan receivable contributed to the Company being decreased by a net USD 13,595,114.- (thirteen million five hundred and ninety-five thousand one hundred and fourteen United States Dollars) (consisting of a decrease of USD 16,200,000.- (sixteen million two hundred thousand United States Dollars) as a result of an adjustment not foreseen by clause 10 of the Contribution Agreement and which is the subject of the rectification referred to in the preceding resolution, and an increase of USD 2,604,886.- (two million six hundred and four thousand eight hundred and eighty-six United States Dollars) as a result of the application of clause 10 of the Contribution Agreement) and (b) the value of the TIFA deposit payable contributed to the Company being increased by a net USD 480,163,266.- (four hundred and eighty million one hundred and sixty-three thousand two hundred and sixty-six United States Dollars) (consisting of an increase of USD 480,255,359.- (four hundred and eighty million two hundred and fifty-five thousand three hundred and fifty-nine United States Dollars) as a result of an adjustment not foreseen by clause 10 of the Contribution Agreement and which is the subject of the rectification referred to in the preceding resolution and a decrease of USD 92,093.- (ninety-two thousand and ninety-three United States Dollars) as a result of the application of clause 10 of the Contribution Agreement) and (c) as a result of a net decrease in value of USD 4,724.- (four thousand seven hundred and twenty-four United States Dollars) of the other assets and liabilities contributed to the Company as a result of the application of clause 10 of the Contribution Agreement and (iii) further to the aforementioned adjustment and correction, the share premium account of the Company shall be and hereby is decreased from USD 16,122,357,533.- (sixteen billion one hundred and twenty-two million three hundred and fifty-seven thousand five hundred and thirty-three United States Dollars) to USD 15,628,594,429.- (fifteen billion six hundred and twenty-eight million five hundred and ninety-four thousand four hundred and twenty-nine United States Dollars).

The value set out in the Completion Balance Sheet has been the object of a contribution in kind report prepared by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477, acting as independent auditor (réviseur d'entreprises), dated 28 June 2007, which concludes as follows:

«As mentioned and explained above, this conclusion supersedes and replaces the conclusion of our report dated May 31, 2007. Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the numbers and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart.»

The said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the members of the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Third resolution*

The Meeting finally states and requests the undersigned notary to record that the present deed is interdependent with a deed passed by the undersigned notary on the date hereof at 11.00 a.m. in respect of H SA and a deed to be passed by the undersigned notary on the date hereof at 11.40 a.m. in respect of T SA which each respectively are to record the rectifications and adjustments made as a result of the Completion Balance Sheet prepared by the Contributees and that the resolutions shall have effect as of 31 May 2007 at 9.00 a.m. in respect of H SA, at 9.20 a.m. in respect of the Company and at 9.40 a.m. in respect of T SA.

#### *Tax exemption*

As the present deed rectifies the deed passed on 31 May 2007 at 9.20 a.m. (which concerned the contribution in kind of all the assets and liabilities as a part of an all assets' and liabilities' contribution made by TIGSA, a capital company incorporated and having its registered office in Luxembourg (now in liquidation), to H SA, the Company and T SA, all three being capital companies having their registered office in Luxembourg) and as the present deed still concerns the contribution in kind of all the assets and liabilities as a part of an all assets and liabilities contribution made by TIGSA, a capital company incorporated and having its registered office in Luxembourg (now in liquidation), to H SA, the Company and T SA (all three being capital companies having their registered office in Luxembourg), the Company requests the application of article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption in such a case.

107150

## Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this deed recording a share capital increase, is approximately 3,400 €.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le vingt-neuvième jour du mois de juin à 11,20,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de TYCO ELECTRONICS GROUP S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, boulevard Grande Duchesse Charlotte, à L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.549 (la Société). La Société a été constituée le 20 décembre 2006 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro N ° 390 le 16 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 31 mai 2007, en vertu d'un acte du notaire soussigné non encore publié sa. Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Gabriel Bleser, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne Bertrand Gérardin, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée élit Rosy-Mathilde Mounthault, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau.

TYCO ELECTRONICS LIMITED, l'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) représenté à l'Assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le représentant de l'Actionnaire Unique, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

La procuration de l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par les membres du Bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être présentée en même temps aux autorités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, au nom de l'Assemblée le Président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que les 10.000.000 (dix millions) d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq cents de Dollars des Etats-Unis) chacune, divisées en 100.000 (cent mille) actions de Classe A, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe B, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe C, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe D, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe F, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe H, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe I et 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe J, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à un montant de USD 500.000,- (cinq cent mille Dollars des Etats-Unis), sont dûment représentées à la présente Assemblée

II. que l'assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et qu'elle peut délibérer valablement de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rectification de l'acte notarié passé devant Maître Paul Frieders le 31 mai 2007 à 9h20 pour enregistrer que (i) le montant total et la valeur des créances de prêts accordés à la succursale de Schaffhausen de EMERALD GROUP Sàrl mentionné dans le Bilan Final apporté à la Société diffèrent du montant et de la valeur du prêt renouvelable Schaffhausen figurant dans le bilan d'accomplissement initial et (ii) le montant total et la valeur de la dette TIFA mentionnée dans le bilan d'accomplissement apporté à la Société diffèrent du montant et de la valeur des créances de prêts accordés à la succursale de Schaffhausen de EMERALD GROUP Sàrl figurant dans le Bilan Initial;

2. Modification du montant à attribuer au compte de prime d'émission de la Société en conséquence des modifications mentionnées sous le point 1. de l'ordre du jour et en conséquence des modifications prévues par la clause 10 du contrat d'apport signé le 31 mai 2007 entre TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A. (TIGSA) (en liquidation depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007) en tant qu'Apporteur et COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A (H SA), TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A. (T SA) et la Société en tant que Bénéficiaires (ensemble, les Bénéficiaires)

L'Assemblée prend les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'Assemblée décide de rectifier l'acte notarié passé à 9h20 le 31 mai 2007 par devant le notaire soussigné dans la mesure où le montant et la valeur des créances de prêts accordés à la succursale de Schaffhausen de EMERALD GROUP Sàrl (les Prêts Schaffhausen) et la valeur de la dette TIFA apportés à la Société tels que figurant au Bilan Final sont différents du montant et des Prêts Schaffhausen indiqués dans le Bilan Initial. Pour ce faire, elle décide d'enregistrer que (i) la valeur totale des Prêts Schaffhausen et la valeur de la dette TIFA est de USD 1.303.003.427,- (un milliard trois cent trois millions trois mille quatre cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis) comme il est maintenant établi dans un bilan d'accomplissement daté du 27 juin 2007 (le Bilan Final) plutôt que de USD 1.316.598.541,- (un milliard trois cent seize millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quarante et un Dollars des Etats-Unis), comme il était établi dans le bilan d'accomplissement initial, la différence entre les deux chiffres étant le résultat de la diminution de USD 16.200.000,- (seize millions deux cent mille Dollars des Etats-Unis) découlant de l'ajustement non prévu par la clause du Contrat d'Apport tel que référé et défini dans la résolution ci-dessous et l'augmentation de USD 2.604.886,- (deux millions six cent quatre mille huit cent quatre-vingt-six Dollars des Etats-Unis) découlant de l'application de la clause 10 du Contrat d'Apport référé dans la résolution ci-dessous, et (ii) la valeur totale de la dette TIFA est de USD 555.062.574,- (cinq cent cinquante-cinq millions soixante-deux mille cinq cent soixante-quatorze Dollars des Etats-Unis) comme il est maintenant établi dans le Bilan d'Accomplissement plutôt que de USD 74.899.308,- (soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent huit Dollars des Etats-Unis) comme il était établi dans le bilan d'accomplissement initial, la différence entre les deux chiffres étant le résultat d'une augmentation de USD 480.255.359,- (quatre cent quatre-vingt millions deux cent cinquante-cinq mille trois cent cinquante-neuf Dollars des Etats-Unis) découlant de l'ajustement non prévu par la clause 10 du Contrat d'Apport et d'une diminution de USD 92.093,- (quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-treize Dollars des Etats-Unis) découlant de l'application de la clause 10 du Contrat d'Apport référé dans la résolution ci-dessous.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée reconnaît que conformément à un contrat d'apport signé le 31 mai 2007 entre TIGSA (en liquidation depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007) en tant qu'Apportera et H SA, T SA et la Société en tant que Bénéficiaires, les modifications (désignées «true-ups») liées au Bilan d'Accomplissement seront enregistrées en application de la clause 10 du Contrat d'Apport, dont la teneur est la suivante:

« **10. Adjustments.**

10.1 Preparation of Completion Balance Sheet

As soon as reasonably practicable following Completion, the Contributees shall together prepare and deliver to the Contributor the Completion Balance Sheet. The Completion Balance Sheet shall be prepared in the same format as the Initial Completion Balance Sheet and in accordance with the same accounting policies, principles, practices, evaluation rules, categorisations, procedures, techniques, methods and bases adopted by the Contributor in the preparation of the Initial Completion Balance Sheet.

10.2 Adjustments arising from Completion Balance Sheet

As soon as practicable following the delivery of the Completion Balance Sheet, to the extent that the Completion Balance Sheet varies from the Initial Completion Balance Sheet:

(a) the Contributor and the Contributees shall execute such further assignments, transfers and other documents and perform such acts as may be required for the purpose of giving effect to and vesting in the relevant Contributtee the assets and liabilities set out in the Completion Balance Sheet;

(b) the relevant Contributtee shall, to the extent that the Net Assets of the Business contributed to it as shown in the Completion Balance Sheet exceed the Net Assets of the Business contributed to it as shown in the Initial Completion Balance Sheet, book additional share premium corresponding to the amount of the difference in the accounts of the relevant Contributtee; and

(c) the relevant Contributtee shall, to the extent that the Net Assets of the Business contributed to it as shown in the Completion Balance Sheet are less than the Net Assets of the Business contributed to it as shown in the Initial Completion Balance Sheet, reduce the premium reserve in the accounts of the relevant Contributtee by an amount corresponding to the difference.»

Exception faite du changement du montant et de la valeur des Prêts Schaffhausen et de la dette en rapport avec le dépôt TIFA et de celui de l'ajustement de l'apport en application de la clause 10 du Contrat d'Apport conformément à ce qui est mentionné ci-dessus, il n'y a aucun autre changement concernant la nature des actifs et passifs apportés par TIGSA.

En outre, l'Assemblée décide de reconnaître et de ce fait reconnaît, approuve et requiert le notaire d'acter sur la base du Bilan Final préparés par les Bénéficiaires et en tenant compte de la correction de la valeur des Prêts Schaffhausen et la dette en rapport avec le dépôt TIFA apportés à la Société qui diffèrent des valeurs des des Prêts Schaffhausen tels qu'indiqués dans le bilan initial, comme établi dans la résolution précédente, (i) que la valeur globale des actifs et passifs apportés par TIGSA (en liquidation depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007) aux Receveurs était de USD 63.303.389.748,- (soixante-trois milliards trois cent trois millions trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis), que (ii) que conformément au Bilan Final, la valeur globale des actifs et passifs apportés par TIGSA à la Société était de 15.629.094.429,- (quinze milliards six cent vingt-neuf millions quatre-vingt-quatorze mille quatre cent vingt-neuf Dollars

de Etats-Unis) (et non pas USD 16.122.857.533,- (seize milliards cent mille vingt-deux millions huit cent cinquante-sept mille cinq cent trente-trois Dollars des Etats-Unis) tel que montré dans le bilan initial) en conséquence de (a) la réduction d'un montant net de USD 13.595.114,- (treize millions cinq cent quatre-vingt quinze mille cent quatorze Dollars des Etats-Unis) (constitué par une diminution de USD 16.200.000,- (seize millions deux cent mille Dollars des Etats-Unis) du montant des prêts renouvelables Schaffhausen et résultant de l'ajustement non prévu par la clause 10 du Contrat d'Apport et qui est l'objet de la rectification dont il est question dans la résolution précédente, et une augmentation de USD 2.604.886,- (deux millions six cent quatre mille huit cent quatre-vingt-six Dollars des Etats-Unis) résultant de l'application de la clause 10 du Contrat d'Apport) et (b) la valeur de la dette en rapport avec le dépôt TIFA apporté à la Société étant augmenté d'un montant net de USD 480.163.266,- (quatre cent quatre-vingt millions cent soixante-trois mille deux cent soixante-six Dollars des Etats-Unis) (constitué d'une augmentation de USD 480.255.359,- (quatre cent quatre-vingt millions deux cent cinquante-cinq mille trois cent cinquante-neuf Dollars des Etats-Unis) résultant de l'ajustement non prévu par la clause 10 du Contrat d'Apport et qui est l'objet de la rectification dont il est question dans la résolution précédente, et une réduction de USD 92.093,- (quatre-vingt-douze mille quatre-ving-treize Dollars des Etats-Unis) résultant de l'application de la clause 10 du Contrat d'Apport) et (c) et résultant d'une réduction nette d'une valeur de 4.724 (quatre mille sept cent vingt-quatre Dollars de Etats-Unis) des autres actifs et passifs apportés à la Société résultant de l'application de la clause 10 du Contrat d'Apport et (iii) qu'en conséquence des modifications et des corrections mentionnées ci-dessus, le compte de prime d'émission de la Société sera et est dès lors réduite de son montant de USD 16.122.357.533,- (seize milliards cent vingt-deux millions trois cent cinquante-sept mille cinq cent trente-trois Dollars des Etats-Unis) à un montant de 15.628.594.429 (quinze milliards six cent vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent vingt-neuf Dollars de Etats-Unis).

La valeur indiquée dans le Bilan d'Accomplissement a fait l'objet d'un rapport d'évaluation préparé par PricewaterhouseCoopers S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège au 400, route d'Esch, à L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.447, en tant que réviseur d'entreprises, en date du 28 juin 2007 qui conclut comme suit:

«As mentioned and explained above, this conclusion supersedes and replaces the conclusion of our report dated May 31, 2007. Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the numbers and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart.»

Ledit rapport du réviseur, après avoir été signé ne varietur par les membres du Bureau et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée établit et demande au notaire soussigné d'acter que le présent acte est interdépendant avec l'acte notarié passé ce jour à 11h.00 pour H SA par le notaire soussigné et avec l'acte notarié à passer ce jour à 11h40 pour T SA par le notaire soussigné qui enregistrent les modifications et les corrections nécessaires résultant du Bilan d'Accomplissement préparé par les Receveurs avec effet au 31 mai 2007 à 9h00 pour H SA, 9h20 pour la Société et 9h40 pour T SA.

#### *Exonération fiscale*

Compte tenu du fait que le présent acte apporte des rectificatifs à l'acte passé le 31 mai 2007 à 9h20 (concernant l'apport en nature de tous les actifs et passifs dans le cadre d'un apport de l'intégralité des actifs et passifs effectué par TIGSA, une société de capitaux constituée et ayant son siège social à Luxembourg (aujourd'hui en liquidation), à H SA, la Société et T SA, toutes trois étant des sociétés de capitaux constituées et ayant leur siège social à Luxembourg) et considérant que le présent acte concerne toujours l'apport en nature de tous les actifs et passifs dans le cadre d'un apport de l'intégralité des actifs et passifs effectué par TIGSA, une société de capitaux constituée et ayant son siège social à Luxembourg, à H SA, la Société et T SA, toutes trois étant des sociétés de capitaux constituées et ayant leur siège social à Luxembourg, la Société déclare que les conditions d'exemption du droit d'apport telles que prévues par l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont satisfaites.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à 3.400,- €.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Bleser, B. Gérardin, R.-M. Mounthault, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, Relation: LAC / 2007 /16661. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.



Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007105856/212/338.

(070120437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**Coredo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 79.542.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VERTIDAL HOLDINGS Inc, having its registered office in Bank of America Building, 50th Street, Panama, Republic of Panama,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of COREDO HOLDING S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on December 5, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 539 of July 17, 2001.
- that the capital of the Company COREDO HOLDING S.A. is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) fully paid;
- that VERTIDAL HOLDINGS Inc has decided to dissolve the Company COREDO HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;
- that VERTIDAL HOLDINGS Inc being sole owner of the shares and liquidator of COREDO HOLDING S.A., declares:
  - that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
  - that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
  - regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- with the result that the liquidation of COREDO HOLDING S.A. is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VERTIDAL HOLDINGS Inc, ayant son siège social à Bank of America Building, 50th Street, Panama, République de Panama,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique actionnaire de la société COREDO HOLDING S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 539 du 17 juillet 2001;

- que le capital social de la société COREDO HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que VERTIDAL HOLDINGS Inc, a décidé de dissoudre et de liquider la société COREDO HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que VERTIDAL HOLDINGS Inc, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société COREDO HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société COREDO HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007. Relation: LAC/2007/20635. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007105838/242/82.

(070120812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**Ecotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4984 Sanem, Zone Industrielle Paafewee.

R.C.S. Luxembourg B 47.370.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105827/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00746. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070119918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

**SEIEF, South Europe Infrastructure Equity Finance, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.536.

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth day of July,

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

M<sup>e</sup> Nicolas Gauzes, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as special attorney in fact of the board of directors of EPI PARTNERS, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, incorporated on 24 March 2006

pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, n° 1201 of 21 June 2006 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B-115.432, whose articles of associations have not been amended since this date (the «General Partner»), acting in its capacity as sole general partner of SOUTH EUROPE INFRASTRUCTURE EQUITY FINANCE - SEIEF, a société en commandite par actions, having its registered office at 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, incorporated on 24 March 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, n° 1195 of 20 June 2006 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B-115.536. The Company's articles of incorporation having been last amended on 4 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1882 of 6 October 2006 (the «Company»).

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the board of directors of the General Partner on 7 June 2007, and in consideration of the confirmation from the special attorney of the board of directors of the General Partner on 23 July 2007, a copy of which resolutions by the board of directors of the General Partner and confirmation from the special attorney of the board of directors of the General Partner, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised. The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at forty thousand two point fifty euro (EUR 40,002.50) divided into three thousand two hundred (3,200) Class A, one (1) Class B Share, and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares, each with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2.50).

II. That pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at two hundred and twenty thousand euro (EUR 220,000.-) divided into seventy-five thousand one hundred and ninety-nine (75,199) Class A Shares with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50) each, one (1) Class B Share, with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50) each and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C shares, with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2.50) each.

III. That the board of directors of the General Partner, in its meeting of 7 June 2007 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, has decided to issue one thousand six hundred (1,600) new Class A Shares and to cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares.

IV. That Mr. Aule Dalamel de Bournet, in his capacity as special attorney in fact of the board of directors of the General Partner, confirmed on 23 July 2007 that an amount of five hundred and eight-three thousand point twenty euro (EUR 583,651.20) corresponding to the nominal value of the one thousand six hundred (1,600) new Class A Shares, each share with a nominal value of two point five euro (EUR 2.50) per share to be issued, and a share premium of five hundred and seventy-nine thousand six hundred and fifty-one point twenty euro (EUR 579,651.20), has been received and confirmed the increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand euro (EUR 4,000.-) by the issue of one thousand six hundred (1,600) new Class A Shares.

V. That the amount of five hundred and eight-three thousand point twenty euro (EUR 583,651.20) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at forty four thousand two point fifty euro (EUR 44,002.50) divided into four thousand eight hundred (4,800) Class A Shares, one (1) Class B share, and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares, each with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2.50).»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Maître Nicolas Gauzes, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de EPI PARTNERS, une société à responsabilité limitée ayant son siège social 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, constituée le 24 mars 2006 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C n° 1201 du 21 juin 2006, et immatriculée au Registre de Commerce et

des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115.432, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date (le «Gérant»), agissant en sa qualité de gérant unique de SOUTH EUROPE INFRASTRUCTURE EQUITY FINANCE - SEIEF, une société en commandite par actions ayant son siège social 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, constituée le 24 mars 2006 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, numéro 1195 du 20 Juin 2006, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115.536. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 4 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1882 du 6 octobre 2006 (la «Société»),

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par résolutions adoptées par le conseil de gérance du Gérant en date du 7 juin 2007, et compte tenu de la confirmation par le mandataire spécial du conseil de gérance du Gérant du 23 juillet 2007, une copie desdites résolutions du conseil de gérance du Gérant et de la confirmation par le mandataire spécial du conseil de gérance du Gérant, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social émis de la société s'élève actuellement à quarante mille deux virgule cinquante euros (EUR 40.002,50) divisé en trois mille deux cents (3.200) Actions de Catégorie A, une (1) Action de Catégorie B, et douze mille huit cents (12.800) Actions de Catégorie C, chaque action ayant une valeur nominale de deux virgule cinquante euros (EUR 2,50).

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent vingt mille euros (EUR 220.000,-) divisé en soixante-quinze mille cent quatre-vingt-dix neuf (75.199) Actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de deux virgule cinquante euros (EUR 2,50) chacune, une (1) Action de Catégorie B, ayant une valeur nominale de deux virgule cinquante euros (EUR 2,50) chacune et douze mille huit cents (12.800) Actions de Catégorie C, ayant une valeur nominale de deux virgule cinquante euros (EUR 2,50) chacune.

III. Que le conseil de gérance du Gérant, lors de sa réunion du 7 juin 2007 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé d'émettre mille six cents (1.600) nouvelles Actions de Catégorie A et d'annuler le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société pour la souscription des nouvelles actions.

IV. Que Monsieur Aule Dalamel de Bournet, en sa capacité de mandataire spécial du conseil de gérance du Gérant a confirmé le 23 juillet 2007 qu'un montant de cinq cent quatre vingt-trois mille six cent cinquante et un virgule vingt euros (EUR 583.651,20) correspondant à la valeur nominale des mille six cents (1.600) nouvelles Actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de deux virgule cinquante euros (EUR 2,50) chacune, et à une prime d'émission d'un montant total de cinq cent soixante dix-neuf mille six cent cinquante et un virgule vingt euros (EUR 579.651,20), a été reçu par la Société et a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de quatre mille euros (EUR 4.000,-) par l'émission des mille six cents (1.600) nouvelles Actions de Catégorie A.

V. Que le montant de cinq cent quatre vingt-trois mille six cent cinquante et un virgule vingt euros (EUR 583.651,20) était à la libre disposition de la société, comme prouvé au notaire instrumentant par présentation des documents concernant lesdits paiements.

VI. Qu'en conséquence de l'émission d'actions mentionnée ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à quarante quatre mille deux virgule cinquante euros (EUR 44.002,50) divisé en quatre mille huit cents (4.800) Actions de Catégorie A, une (1) Action de Catégorie B, et douze mille huit cents (12.800) Actions de Catégorie C, chaque action ayant une valeur nominale de deux virgule cinquante euros (EUR 2,50).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzes, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19827. — Reçu 5.836,51 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007105847/206/124.

(070120975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**StepWorx, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 99, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 109.340.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105822/5615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02715. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**WP I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.026.525,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.293.

In the year two thousand seven, on the twentieth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

WARBURG PINCUS REAL ESTATE 1, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware with registered office at C/O CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America,

being the sole shareholder of WP I INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 119 293, (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 17th August 2006, published in the Mémorial, Recueil C, number 2055 of November 3, 2006,

duly represented by Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then considers the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital from its present amount of the share capital of the Company from its amount of nine hundred eighty-nine thousand five hundred twenty-five euro (EUR 989,525.-) represented by thirty-nine thousand five hundred eighty-one (39,581) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to one million twenty-six thousand five hundred twenty-five euro (EUR 1,026,525.-) represented by forty-one thousand sixty-one (41,061) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to be paid by a contribution in cash of thirty-seven thousand euro (EUR 37,000.-) by the issue of thousand four hundred eighty (1,480) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article six (6) of the articles of incorporation of the Company that now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at one million twenty-six thousand five hundred twenty-five euro (EUR 1,026,525.-) represented by forty-one thousand sixty-one (41,061) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and passes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed share capital of the Company from its present amount of nine hundred eighty-nine thousand five hundred twenty-five euro (EUR 989,525.-) represented by thirty-nine thousand five hundred eighty-one (39,581) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to one million twenty-six thousand five hundred twenty-five euro (EUR 1,026,525.-) represented by forty-one thousand sixty-one (41,061) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to be paid by a contribution in cash of thirty-seven thousand euro (EUR 37,000.-).

The shares have been subscribed by WARBURG PINCUS REAL ESTATE I, L.P. in the amount of thousand four hundred eighty (1,480) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

All the issued shares are fully paid up by the prenamed subscriber by a contribution in cash so that the amount of payment in cash of thirty-seven thousand euro (EUR 37,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

Further the foregoing resolution, Article six (6) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at one million twenty-six thousand five hundred twenty-five euro (EUR 1,026,525.-) represented by forty-one thousand sixty-one (41,061) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

#### *Estimation of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 2,000.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

WARBURG PINCUS REAL ESTATE I, L.P., une limited partnership existant sous les lois de l'Etat du Delaware ayant son siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

étant l'associé unique de WP I INVESTMENT S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119 293, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 août 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2055 du 3 novembre 2006,

dûment représentée par Mme Ute Bräuer, Maître en droit, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 989.525,-), représenté par trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-une (39.581) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un million vingt-six mille cinq cent vingt cinq euros (EUR 1.026.525,-), par l'émission de mille quatre cent quatre-vingts (1.480) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), devant être payée par un apport en numéraire de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-).

2. Modification subséquente de l'article six (6) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million vingt-six mille euros cinq cent vingt cinq (EUR 1.026.525,-), représente par quarante et un mille soixante-et-une (41.061) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de neuf cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 989.525,-), représenté par trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-une (39.581) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un million vingt-six mille euros cinq cent vingt cinq (EUR 1.026.525,-), par l'émission de mille quatre cent quatre-vingts (1.480) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), devant être payée par un apport en numéraire de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-).

Les parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par WARBURG PINCUS REAL ESTATE I, L.P. pour un montant de mille quatre cent quatre-vingts (1.480) parts.



Toutes les parts sociales ainsi émises sont entièrement libérées par le souscripteur susnommés par un apport en numéraire, de sorte que la somme de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, Article six (6) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million vingt-six mille euros cinq cent vingt cinq (EUR 1.026.525,-), représente par quatre et un mille soixante et une (41.061) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Brauer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007. Relation: LAC/2007/19849. — Reçu 370 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007105861/242/122.

(070120467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**Russian Mortgages Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.212.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

STICHTING RUSSIAN MORTGAGES CAPITAL, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34279447.

Being represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after being signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said person represented as described above has drawn up the following Articles of Incorporation of a company which it hereby declares to form as follows:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of Luxembourg public limited liability company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by the law of 22 March 2004 on securitisation and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of RUSSIAN MORTGAGES CAPITAL S.A.

**Art. 2. Registered Office.** The company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of its board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the

ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Corporate Object.** The corporate object of the company is the entering into and the performance of any transactions permitted under the law of 22 March 2004 on securitisation, including, inter alia, the acquisition and assumption, by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immovable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issuing of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, hold and dispose of any assets in any manner and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets to the extent permitted by the law of 22 March 2004 on securitisation;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;
- in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and repo agreements;
- enter into loan agreements as borrower within the scope of the law of 22 March 2004 on securitisation, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.a. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities;
- sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Directors or any person appointed for such purpose shall approve at such time.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law of 22 March 2004 on securitisation to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that the same are not contrary to the foregoing purposes.

**Art. 4. Duration.** The company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Corporate capital, Shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (€ 1,000) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 6. Shares.** The shares will be in the form of registered shares.

## Chapter III. Board of directors, Auditor

**Art. 7. Board of Directors.** The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders. However when the company has only one shareholder, the board of directors may be composed of only one member appointed by the sole shareholder.

The directors shall be elected by the sole shareholder (or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders), which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder (or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the general meeting of shareholders).

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders shall ratify the election at their next general meeting.



**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** If there are several directors, the board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present or represented at the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors, respectively.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously and permitting their identification. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The members of the board of directors as well as any other person(s) attending the meeting of the board of directors, shall not disclose, even after the end of their relationship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

If the board of directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to bonds, notes and other debt securities issued by the company and corresponding to separate pools of assets and liabilities of the company and each compartment being segregated from all other compartments of the company and being considered as an entity of its own.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

**Art. 11. Delegation of Powers.** The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 12. Representation of the Company.** The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors, when the board is composed of at least three (3) members, or by the single signature of the sole director when the board of directors is composed of only one (1) member, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint

signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

**Art. 13. Independent Auditor(s).** The accounts of the company are audited by one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises).

The independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

#### Chapter IV. General meeting of shareholders

**Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.** As long as one shareholder holds all shares in the Company, all powers vested in the General Meeting of the Shareholders will be exercised by the sole shareholder.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Wednesday of May of each year, at 11.00 o'clock, and for the first time in 2008.

**Art. 16. Other General Meetings.** The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require. General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

**Art. 17. Procedure, Vote.** General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, are only taken into account the forms received by the company three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be transmitted on a continuous basis.

#### Chapter V. Fiscal year, Allocation of profits

**Art. 18. Fiscal Year.** The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts.

**Art. 19. Appropriation of Profits.** Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The board of directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the company without dissolving or liquidating other compartments or the company itself.

Should the company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), or any compartment of the company (if any) be liquidated, the liquidation of the company or of the relevant compartment will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors for each compartment, respectively, which will determine their powers and their compensation.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 23. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and/or completed and by the law on securitisation of 22 March 2004.

#### Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31 December 2007.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in the year 2008.

#### Subscription and Payment

The party appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, has subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholder	Subscribed Capital €	Number of Share(s)	Payments €
STICHTING RUSSIAN MORTGAGES CAPITAL . . . . .	31,000.-	31	31,000.-
Total: . . . . .	31,000.-	31	31,000.-

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately six thousand Euro.

#### Sole shareholder resolution

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to adopt the following resolutions.

The number of directors is set at three.

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2008:

1. Mr Rolf Caspers, company director, residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Mrs Anja Lakoudi, company director, residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

3. Mr Olivier Jarny, company director, residing at 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II) The registered office of the company is established at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the person appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same person appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to person appearing known to the undersigned notary by his name, usual surname, civil status and residence, the said person appearing have signed with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le troisième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STICHTING RUSSIAN MORTGAGES CAPITAL, une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas ayant son siège statutaire aux Pays-Bas à Herengracht 450, 1017CA Amsterdam, enregistrée avec le Registre de la Chambre de Commerce à Amsterdam sous le numéro 34279447.

Etant représentée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, telle que décrite ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer:

## **Titre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme. Dénomination.** Il est formé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise (société anonyme) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination RUSSIAN MORTGAGES CAPITAL S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** La société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, en particulier, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, créances ou dettes de tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs, détenir ou disposer de toute manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- conclure et exécuter des opérations sur instruments financiers (incluant, mais non limité à, des swaps, futures, forwards et options) et toutes transactions similaires;
- dans le cadre de la gestion de ses biens, conclure des opérations de prêt de titres, et de pension livrée;
- conclure des conventions de prêts comme emprunteur dans le cadre de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou accepter ces risques (c'est-à-dire avant l'émission de titres ou plus généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition), afin de se conformer à tout paiement ou toute obligation qu'elle a par rapport à ses titres ou par rapport à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités;
- vendre, transmettre, céder, nantir ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour une rémunération telles que le conseil d'administration ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autres.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

### Titre III. Capital social, Actions

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (€ 31.000,-) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (61.000) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives.

### Titre III. Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

**Art. 7. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, lorsque la société n'a qu'un seul associé, le conseil d'administration peut être réduit à un seul membre nommé par l'actionnaire unique.

Les administrateurs seront nommés par l'associé unique (ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires), qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'associé unique (ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires), avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration.** En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents ou représentés un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion du conseil d'administration, respectivement.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télex, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion.

La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le président du conseil d'administration a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre et permettant leur identification. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective au conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Les membres du conseil d'administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Si le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec des obligations, billets et autres titres de dette émis par la société et correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la société et étant considéré comme une entité propre.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs lorsque le conseil d'administration est composé d'au moins de 3 administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique lorsque le conseil d'administration est composée d'un seul (1) membre, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Réviseur(s) indépendant(s).** Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s) (réviseur(s) d'entreprises).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

#### **Titre IV. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Aussi longtemps qu'un associé unique détiendra toutes les actions de la société, tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires seront exercés par l'associé unique.

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier mercredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures et pour la première fois en 2008.

**Art. 16. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10 pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 17. Procédure, vote.** Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou l'abstention. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.



Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont transmises de façon continue.

### **Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Dissolution, liquidation.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un compartiment de la société (si applicable), la liquidation de la société ou du compartiment concerné, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires respectivement le conseil d'administration pour chaque compartiment, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VII. Loi applicable**

**Art. 23. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2007.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 2008.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération €
	€		
STICHTING RUSSIAN MORTGAGES CAPITAL . . . . .	31.000,-	31	31.000,-
Total: . . . . .	31.000,-	31	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ six mille Euro.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, se reconnaissant dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008:

1. M. Rolf Caspers, administrateur de société, résidant au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Mme Anja Lakoudi, administrateur de société, résidant au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

3. M. Olivier Jarny, administrateur de société, résidant au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

II) Le siège social de la société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par nous le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, Relation: LAC/2007/21815. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007105866/211/492.

(070120568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**Wash-Relax Lavomatic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 88, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 107.254.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007105828/7272/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02841. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**American Pharmvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 94.845.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-fourth of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SEEF HOLDINGS LTD, having its registered office at Walkers House, George Town, Cayman Islands, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, itself represented by Fabrice Geimer and Cândida Gillespie, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:



- that SEEF HOLDINGS LTD is the sole actual shareholder of AMERICAN PHARMVEST S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by a deed of M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on June 27, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 889 of August 29, 2003. The articles of incorporation have been modified by a deed of M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on August 1, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1043 of October 8, 2003.

- that the capital of the corporation AMERICAN PHARMVEST S.à r.l. is fixed at twenty thousand United States dollars (20,000.- USD) divided into eight hundred (800) share quotas of twenty-five United States dollars (25.- USD) each, fully paid;

- that SEEF HOLDINGS LTD has decided to dissolve the company AMERICAN PHARMVEST S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that SEEF HOLDINGS LTD, being sole owner of the shares and liquidator of AMERICAN PHARMVEST S.à r.l., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder, all at their book value as recorded in the commercial accounts of the Company;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of AMERICAN PHARMVEST S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SEEF HOLDINGS LTD, ayant son siège social à Walkers House, George Town, Cayman Islands, ici représenté par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, elle-même représentée par Fabrice Geimer et Cândida Gillespie, les deux demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que SEEF HOLDINGS LTD est le seul et unique associé de la société AMERICAN PHARMVEST S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 889 du 29 août 2003, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, 1<sup>er</sup> août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1043 du 8 octobre 2003.

- que le capital social de la société AMERICAN PHARMVEST S.à r.l. s'élevé actuellement à vingt mille dollars des Etats-unis (20.000.- USD) représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-unis (25.- USD) chacune, entièrement libérées;

- que SEEF HOLDINGS LTD a décidé de dissoudre et de liquider, avec effet immédiat, la société AMERICAN PHARMVEST S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que SEEF HOLDINGS LTD, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société AMERICAN PHARMVEST S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique, à leur valeur comptable telle qu'elle apparaît dans les comptes sociaux de la Société;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société AMERICAN PHARMVEST S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, C. Gillespie, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007. Relation: LAC/2007/20352. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007105840/242/90.

(070120794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

### **Alpet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 23.415.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105774/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

### **Rhein Securities Holding 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 131.213.

#### STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-second of August.

There appeared:

RHEIN SECURITIES INVESTMENTS S.à r.l., a company incorporated under the law of Luxembourg and having its registered office at 63-65, rue de Merl in L-2146 Luxembourg.

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

**Art. 2.** The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company's purpose shall further be to invest in, own and divest itself of real estate related investments either directly or through direct or indirect participations in subsidiaries owing such investments.

In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name RHEIN SECURITIES HOLDING 4 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party, RHEIN SECURITIES INVESTMENTS S.à r.l., represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,600.- Euros.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered for an unlimited period of time by the following sole manager:

Mister Jean-Marc Faber, Chartered Accountant, born in Luxembourg, on the 7th of April 1966, residing professionally at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

- 2) The address of the corporation is fixed in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société RHEIN SECURITIES INVESTMENTS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

L'objet de la société est aussi d'investir dans, de détenir et de revendre les immeubles liés à ces investissements soit directement soit au travers de participations directes ou indirectes dans les filiales ou succursales détenant de tels investissements.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: RHEIN SECURITIES HOLDING 4 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Le comparant, RHEIN SECURITIES INVESTMENTS S.à r.l., représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.600,- Euros.

#### *Décision de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée pour une durée indéterminée par le gérant unique suivant:  
Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
- 2) L'adresse de la Société est fixé à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, Relation: LAC/2007/23877. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.



Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007105862/211/239.

(070120582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**RAGLAN German Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 120.521.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of July.

Before us Maître Henri Hellinckx notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Mrs Isabelle Rosseneu, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of RAGLAN GERMAN PROPERTY S.A. having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 120521),

pursuant to a circular resolution of the board of directors dated April 16, 2007.

The minutes of this resolution, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The company RAGLAN GERMAN PROPERTY S.A. has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 29th August 2006, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 2241 of November 30, 2006. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of the 30th March 2007.

2) The corporate capital of the company is fixed at EUR 3,056,000.- (three million fifty-six thousand euros) represented by 2,000 (two thousand) B shares (the «B Founder Shares») and 28,560 (twenty-eight thousand five hundred sixty) A shares (the «A Shares») having a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

3) Pursuant to article three of the Articles of Incorporation, the authorized capital at EUR 15,000,000.- (fifteen million euros).

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which he will fix and to waive or limit the preferential subscription right of the existing shareholder.

4) Pursuant to the circular resolution of the 16th April 2007, the board of directors of the said company has decided to issue 180 (one hundred and eighty) new A shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

The capital is thus increased by EUR 18,000.- (eighteen thousand euros) from its present amount of EUR 3,056,000.- (three million fifty-six thousand euros) to EUR 3,074,000 (three million seventy-four thousand euros).

All the new shares have been subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of EUR 18,000.- (eighteen thousand euros) been put at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

A consequence of such increase of capital, the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

« **Art. 3. (first paragraph).** The subscribed capital is set at EUR 3,074,000.- (three million seventy-four thousand euros) represented by 2,000 (two thousand) B shares (the «B Founder Shares») and 28,740 (twenty-eight thousand seven hundred forty) A shares (the «A Shares») having a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 2,000.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearer and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Isabelle Rosseneu, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme RAGLAN GERMAN PROPERTY S.A., ayant son siège social à Luxembourg (R.C. Luxembourg B 120521), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société lors de sa résolution circulaire du 16 avril 2007.

Le procès-verbal de cette résolution restera, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme RAGLAN GERMAN PROPERTY S.A. a été constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 29 août 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2241 du 30 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 2007.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à trois millions cinquante-six mille euros (EUR 3.056.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions de classe B (les «Actions B de Fondateur») et vingt-huit mille cinq cent soixante (28.560) actions de classe A (les «Actions A») d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

3) Conformément à l'article trois des statuts, le capital pourra être augmenté jusqu'à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros).

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) Par résolution circulaire du 16 avril 2007, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'émettre 180 (cent quatre-vingts) actions nouvelles de classe A d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital est ainsi augmenté à concurrence de EUR 18.000,- (dix-huit mille euros) de son montant actuel de EUR 3.056.000,- (trois millions cinquante-six mille euros) à EUR 3.074.000,- (trois million soixante-quatorze mille euros).

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 18.000,- (dix-huit mille euros) a été mise à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

En conséquence de l'augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à trois millions soixante-quatorze mille euros (EUR 3.074.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions de classe B (les «Actions B de Fondateur») et vingt-huit mille sept cent quarante (28.740) actions de classe A (les «Actions A») d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Rosseneu, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007. Relation: LAC/2007/19412. — Reçu 120 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007105865/242/98.

(070120545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

#### **Techno Industrieholding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.094.

L'an deux mille sept, le deux août,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TECHNO INDUSTRIE-HOLDING S.A. avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le



notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 64 du 5 février 1996, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 219 du 7 avril 1998, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Hencks, en date du 24 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 93 du 27 janvier 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 53.094.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Gabriele Eichhorn, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Lydia Volcan, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social de € 900.000,00 par remboursement aux actionnaires pour le porter de € 1.000.000,00 à € 100.000,00.

2. Réduction de la réserve légale d'un montant de €. 90.000,00 pour la porter à € 10.000,00.

3. Modification subséquente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de neuf cent mille euros (EUR 900.000,00), pour le ramener de son montant actuel de un million d'euros (EUR 1.000.000,00) au montant de cent mille euros (EUR 100.000,00) par annulation de neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

L'assemblée générale décide de rembourser aux actionnaires, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, ledit montant de neuf cent mille euros (EUR 900.000,00).

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions de la loi.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de réduire la réserve légale à concurrence d'un montant de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,00) pour la porter à dix mille euros (EUR 10.000,00).

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,00), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Capiaux, G. Eichhorn, L. Volcan, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21538. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007105883/227/66.

(070120524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Jackpot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 131.217.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixth day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l, having its registered office in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, R.C.S. Luxembourg B 103.336,

here represented by Ms Isabelle Rosseneu, employee, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe,

by virtue of a proxy given on August 6, 2007.

The above proxy, being signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The name of the company is JACKPOT S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the company is in Luxembourg City. It maybe transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the associates.

**Art. 6.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), divided into one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

**Art. 7.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

**Art. 8.** Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 9.** Shares are freely transferable among associates. The transfer of shares *inter vivos* to non associates is subject to the consent of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of an associate, the transfer of shares to non-associates is subject to the consent of not less than seventy-five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

**Art. 10.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 12.** The company is managed by one or more managers.

In case of plurality of managers, the company will be managed by a board of category A and category B managers composed of at least three members, who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties the company will be validly committed by the signature of the sole manager or in case of plurality of managers by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole manager or in case of plurality of shareholder by two shareholders acting under their joint signatures.

**Art. 13.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 14.** Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 15.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing three quarters of the capital.

**Art. 16.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

**Art. 17.** Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 18.** The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the company.

**Art. 19.** Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associates.

Notwithstanding paragraph one and two above, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers (as the case may be),
2. these accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward or transferred to an extraordinary available reserve, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended or the articles,
3. the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the partners,
4. the payment is made once the company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the company are not threatened.

**Art. 20.** In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

**Art. 21.** If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 22.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the one hundred twenty five (125) shares have been subscribed by the sole shareholder ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l, prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Transitory disposition*

The first year begins today and shall end on December 31, 2007.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.

2. Is appointed as manager of the Company with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:  
ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à.r.l., prenamed.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them. The manager' assignment ends on occasion of the general ordinary meeting which decides on the financial statements of the first business year. The manager may be re-elected.

3. The company's address is fixed at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, R.C.S. Luxembourg B 103.336,

ici représentée par Madame. Isabelle Rosseneu, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe,

en vertu d'une procuration donnée le 6 août 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, rester annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de JACKPOT S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse,

les associés restants un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

S'il y a plusieurs gérants, la société est administrée par un conseil de gérants de catégorie A et de catégorie B, composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société sera valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de catégorie A, et une signature de catégorie B.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, si la société a plus d'un associé, par les associés sous leur signature conjointes.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Nonobstant paragraphe un et deux ci avant, des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance,
2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que la montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou les présents statuts.
3. l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour distribuer d'acomptes sur dividendes,
4. le paiement n'est effectué par la société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l, précitée et entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commercial commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

107182

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés à responsabilité limitées (loi du 18.9.1933) se trouvent accomplies.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ mille huit cents euros (EUR 1.800).

*Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante de la société avec les pouvoirs définis par l'article 12 des statuts.

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l, précitée.

Elle pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer. Le mandat de la gérante se terminera lors de l'assemblée statuant sur le bilan du premier exercice. Le mandat de la gérante est renouvelable.

3. L'adresse de la société est fixée à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Rosseneu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, LAC/2007/22080. — Reçu 125 euros.

*Pr Le Receveur (signé): R. Jungers.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007105887/220/233.

(070120653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Suprimo Invest Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 58.970.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105820/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02782. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070120853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Charmont Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 85.570.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105858/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01914. - Reçu 32 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070120268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---



**Amhurst Corporation, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.301.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Pour AMHURST CORPORATION

G. Birchen

*Administrateur*

Référence de publication: 2007105800/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00249. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**Valore 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.296.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 août 2007 au siège social de la société il a été décidé de

- Accepter les démissions de Madame Sandrine Cecala et de Madame Raffaella Quarato de leur fonction d'administrateurs, avec effet au 28 août 2007

- Nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet au 28 août 2007, Monsieur Salvatore Desiderio, né le 29 octobre 1976 à Pompei Italie résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, et Monsieur Davide Murari, né le 14 juin 1967 à Verona Italie résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, leur mandat ayant comme échéance celle de leur prédécesseur.

- Nommer Monsieur Davide Murari président du conseil avec effet au 28 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007105927/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02188. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**Sweet Growth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.108.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 1995, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 218 du 26 mai 1995, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 147 du 25 mars 1996, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Camille Mines, notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 29 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 126 du 13 mars 1996, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 18 septembre 1996, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 636 du 7 décembre 1996. Le capital a été converti en EUR en date du 5 mai 2000, acte publié par extrait au Mémorial C n<sup>o</sup> 50 du 25 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWEET GROWTH S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007105802/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00248. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Internautic Shipping S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.  
R.C.S. Luxembourg B 52.928.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105819/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02781. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**CEREP Investment H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 113.156.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1<sup>er</sup> août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP II S.à r.l., gérant unique et associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP II S.à r.l. le 1<sup>er</sup> août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007105120/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**SOGECOSE, Société de Gestion, de Conseils et de Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 84.471.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Lambert

Référence de publication: 2007105055/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00144. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---